



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan**

Service eau, nature et biodiversité
Unité coordination administrative
ICPE et loi sur l'eau

11 boulevard de la Paix
56000 Vannes

AVIS TACITE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévoit la consultation de l'autorité environnementale sur tout dossier d'autorisation ICPE faisant l'objet d'une étude d'impact. Elle émet un avis dans un délai de deux mois à compter de sa saisine, conformément à l'article R122-13 du code de l'environnement.

L'autorité environnementale a été saisie sur la demande présentée par :

La SCEA FOUCAUD
« La Cour »
56380 MONTENEUF

Celle-ci a pour objet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage porcin comportant, dans le cadre d'une restructuration interne, un effectif de 2592 porcs à l'engrais et 1336 porcelets soit un total de 2859 animaux équivalents, situé au lieu-dit « la cour » à MONTENEUF.

Le 20/03/2012, l'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, celui-ci est réputé favorable.

Cet avis fera l'objet d'une notification au pétitionnaire. Il figure au dossier d'enquête publique et est rendu public par voie électronique sur le site Internet de la préfecture (<http://www.morbihan.pref.gouv.fr>)

Siège :
Adresse :
8 rue du Commerce – BP 520
56019 Vannes

téléphone :
02 97 68 12 00
télécopie :
02 97 68 12 01

courriel :
ddtm@morbihan.gouv.fr